

## Nouveau !

### Ouverture d'une section Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune, spécialité mer et littoral

Avec dès la rentrée 2017 l'ouverture d'une deuxième spécialité à la  
seconde Professionnelle Nature- Jardins - Paysage - Forêt :  
« Travaux de gestion des espaces naturels et ruraux »

#### COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ?

Contactez-nous par téléphone ou par mail  
(en précisant dans l'objet la demande de  
renseignements)

Tél : 04 91 72 70 70  
[lpa.marseille@educagri.fr](mailto:lpa.marseille@educagri.fr)



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT



### Conditions d'admission

- à l'issue d'une troisième
- après un CAPa

Qualités requises de l'élève :

- Bonnes aptitudes physiques et sportives
- Goût pour la nature
- Certificat médical requis « non contre-indication à la plongée »
- Brevet de natation (50m) en 1ère

Affectation AFFELNET

### Organisation de la formation

La formation se déroule en 1 an et est organisée en plusieurs modules d'enseignement :

- modules d'enseignement général
- modules professionnels du secteur Nature, Jardins, Paysage et Forêt
- 4 à 6 semaines de stages en entreprise ou organisme ou collectivité
- 1 semaine de chantier école « éducation à la santé et au développement durable » - activités de pleine nature et 1 semaine de stage collectif

### Poursuite des études

**Vers le Baccalauréat Professionnel GMNF du lycée (Gestion des Milieux Naturels et de la Faune)**

Spécialité mer et littoral : adaptation professionnelle relative à la gestion et à la protection des milieux marins méditerranéens et dégradés

Bi-qualification avec niveau de travail sous-marin (plongée) et permis bateau

Suite de formation envisageable :

- BTSa Gestion et Protection de la Nature
- BTSa Aménagements Paysagers
- BTSa GEMEAU, Gestion et Maîtrise de l'eau
- Licence professionnelle nature et environnement - développement durable

### Débouchés

Le titulaire du Bac Pro GMNF contribue à la sauvegarde des espaces naturels et à la préservation de la biodiversité. Il occupe un emploi lié à la protection du territoire et à sa valorisation touristique.

Il prépare et veille au bon déroulement d'un chantier de mise en valeur du milieu, assure des actions d'animation, de vulgarisation, de promotion de produits régionaux ou d'espèces locales.

Il observe de façon permanente l'état écologique de l'environnement et assure certains travaux d'entretien.

Il travaille pour un employeur privé ou associatif public, un employeur territorial ou d'État.